



FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

Règlement de jeu de la FSRH U9/U11

Version 1.0 / 31.07.2023





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

Table des matières

Article 1 – Application	3
Article 2 – Règles techniques U9	3
Article 3 – Règles techniques U11	3
Article 4 – Match U9	4
Article 5 – Match U11	4
Article 6 – Dispositions finales	4





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

1. Article 1 – Application

Dans ce règlement, la forme masculine s'applique aux deux sexes. Le fonctionnement des matchs dans les catégories U9 et U11 doit être clairement défini par ce règlement. Ce règlement est complémentaire au règlement de la CT et au règlement de modalités.

Le règlement est valable à partir de la saison 2023-24.

2. Article 2 – Règles techniques U9

- ¹ Le jeu se déroule sur un terrain réduit de 13x20m (transversal). La distance entre la bande et le but est de 1m.
- ² Des bandes d'unihockey ou des bancs de gymnastique peuvent être utilisés comme bandes.
- ³ La hauteur du but est réduite au moyen de poutres.
- ⁴ Une balle orange, plus légère, est utilisée.
- ⁵ Le temps de jeu est de 1x12 minutes non chronométrées.
- ⁶ Toutes les trois (3) minutes, tous les joueurs doivent être changés. Un signal sonore est émis, mais seul l'arrêt de l'arbitre est valable. Une occasion de but claire est laissée en cours. Le temps n'est pas arrêté lors du changement. Les joueurs peuvent également être changés avant, mais doivent repartir au signal sonore.
- ⁷ Les coups francs directs sont exécutés depuis le milieu du terrain. Le repère peut être défini au moyen d'un ruban adhésif. Un penalty n'est pas nécessaire et est remplacé par un coup franc direct.
- ⁸ Les remises en jeu sont exécutées sur le côté, dans le prolongement du poteau de but.

3. Article 3 – Règles techniques U11

- ¹ Le jeu se déroule sur un terrain réduit en longueur. Les buts sont placés sur la ligne supérieure de la surface de réparation, la distance entre la bande et le but est de 1 mètre.
- ² Des bandes d'unihockey ou des petits bancs de gymnastique peuvent être utilisés comme bandes.
- ³ La hauteur du but est réduite au moyen de poutres.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

⁴ Une balle orange, plus légère, est utilisée.

⁵ Le temps de jeu est de 2x15 minutes non chronométrées.

⁶ Toutes les cinq (5) minutes, tous les joueurs doivent être changés. Un signal sonore est émis, mais seul l'arrêt de l'arbitre est valable. Une occasion de but claire est laissée en cours. Le temps n'est pas arrêté lors du changement. Les joueurs peuvent également être changés avant, mais doivent repartir au signal sonore. L'art. 3, al. 6, est suspendu lors du tournoi final.

⁷ Le coup franc direct est exécuté depuis le point central. Un penalty n'est pas nécessaire et est remplacé par un coup franc direct.

⁸ En cas de match nul, trois coups francs directs sont accordés lors du tournoi final.

⁹ Les remises en jeu sont exécutées à l'angle de la surface de réparation, à la hauteur du but.

4. Article 4 – Match U9

¹ Aucun résultat, tableau, liste des buteurs et autres statistiques ne sont publiés sur le site Internet.

² Chaque club ayant une équipe inscrite doit organiser un bon tournoi à domicile et est tenu d'écrire à tous les autres clubs ayant une équipe inscrite. Les tournois sont définis lors de la réunion du calendrier et annoncés pour la participation.

5. Article 5 – Match U11

¹ Aucun résultat, tableau, liste de buteurs ou autres statistiques ne sont publiés sur le site Internet.

² Les joueurs et les gardiens peuvent être déplacés librement entre deux équipes d'un même club. Il n'y a pas de restriction. Tous les joueurs doivent être licenciés.

6. Article 6 – Dispositions finales

Il existe une version allemande et une version française de ce règlement. En cas de divergence, la version allemande fait foi. Les autres dispositions des autres règlements de la





FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE



www.rollhockey.ch

www.rink-hockey.ch

FSRH qui sont en contradiction avec le présent règlement sont considérées comme supprimées ou nulles.

Ce règlement a été approuvé par le Comité central le 11 juillet 2023 et est entré en vigueur le 31 juillet 2023.

Jean-Baptiste Piemontesi,
Président de la FSRH

Patrick Mühlheim
Vice-président de la FSRH

